



JUIN 2026

N° 15

LA LETTRE D'INFORMATION
VOSGES NATURE ENVIRONNEMENT



NUMERO « RENDEZ-VOUS ANNUEL de VNE »

Vosges Nature Environnement rend compte

Samedi 11 avril 2026, à la salle Baudenotte d'Epinal, VNE conviait ses adhérentes et adhérents à son assemblée générale statutaire et les journalistes pour une présentation publique du travail accompli et des actions à mener en ce qui concerne un désastre qui se présente : les PFAS.

Ce numéro présente, de manière succincte, divers sujets abordés.

Pour, à l'avenir, vivre de tels instants en direct, pensez à adhérer à VNE en 2026 et à vous rendre à la prochaine assemblée générale en 2027

ASSEMBLEE GENERALE

Une AG chaleureuse et riche en échanges !

De 9h30 à 13h30 se sont succédé, devant 39 personnes présentes dont 34 adhérentes et adhérents présents ou représentés, :

- Des remerciements, pour tout leur travail, à Renée-Lise ROTHOT, Bernard SCHMITT et Jean-François FLECK. Militant.es de la première heure pour la cause de l'eau dans les Vosges, elle et ils ont lutté pendant plus d'une décennie contre les tentatives d'accaparement de l'eau par l'agro-industrie, et l'inertie des pouvoirs publics pour l'en empêcher.
- Les adoptions à l'unanimité des rapport moral, d'activité et financier de l'exercice 2025. Lien d'accès : [rapports](#)
- Le vote des montants des adhésions qui a officialisé leur maintien.
- L'élection des membres du conseil d'administration, qui, à défaut de nouvelles candidatures, a reconduit les membres sortant.e.s.
- Une présentation de Jean-François FLECK sur les pollutions aux per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les Vosges. A la lumière des informations disponibles auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), il a réalisé des cartographies des épandages de boues de stations d'épuration (STEP) industrielles. Lien d'accès : [Cartographies PFAS](#)
- Un point presse sur ces pollutions aux PFAS avec des journalistes de France 3 Lorraine et Vosges Matin. Liens d'accès : [France 3 Grand Est](#) & [Vosges Matin](#)
- Discussions enrichissantes sur le thème de « La fausse transparence de l'eau » avec le public et nos adhérent.es présent.es
- Un moment convivial autour d'un apéritif offert !



CONSEIL D'ADMINISTRATION & BUREAU

Conseil d'administration du 9 mai 2026

Lors de celui-ci a été effectuée l'élection du Bureau. Composition et fonctions :

Président : Bernard Schmitt - **Vice-Président** : Jean-François Fleck - **Secrétaire** : Elise Goisset - **Secrétaire adjointe** : Victoria Buonomo - **Trésorier** : Jean-Pierre Fournier - **Membres** : Hervé Jeangeorges, Line Perrin, Gilles Rouch, Max Soullié, Jean-Luc Tonnerieux.

NANCY : Tribunal judiciaire et Carnaval de l'Eau

Après avoir été reporté deux fois, le procès de Nestlé Waters pour les décharges plastiques s'est tenu du 23 au 27 mars 2026



Des témoins solides et clairs face aux propos virulents des avocats de la défense, des échanges techniques sur la validité ou non de tel ou tel prélèvement, des rejets de documents par le président qu'un appel - auprès de la cour du même nom - invalide, des avocats des diverses parties civiles qui présentent avec des angles et des mots différents les risques encourus à cause de ces montagnes de plastique, des avocats de la défense qui plaident « Nestlé Waters n'est pas responsable et a découvert tardivement la chose » alors que NW était au capital de la société des eaux minérales depuis 1969 pour en devenir propriétaire en 1992, Maîtres François Zind et Florence Dole - avocats de VNE - qui, calmement et efficacement, démontrent les raisons qu'a l'association à agir et rappellent à maintes reprises que c'est sur le droit de l'environnement que la cour a à se prononcer, pas sur un autre, etc., etc.

Voici ce qui a été vécu durant cinq jours sans aucune garantie que 2026 voie une once de prononcement de jugement, des procédures apparaissant sans cesse. Patience !

Carnaval de l'Eau le 28 mars

Deux cents personnes présentes au Carnaval de l'Eau, défilé festif dans les rues de Nancy malgré la gravité du sujet. Ce carnaval a retenu l'attention de nombreuses personnes le long des rues de Nancy qui se renseignaient sur l'objet de cette déambulation. A l'arrivée place Stanislas, de belles et multiples interventions au point que celles-ci donnaient l'impression que, depuis son piédestal, Stanislas pointait du doigt les responsables de la marchandisation de l'eau.



BOUES & PFAS

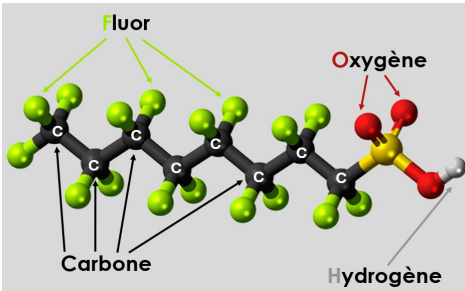
Pollueurs éternels

Alerte et formation par quatre associations : Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions (ASVPP) - Oiseaux Nature - Vosges Nature Environnement - UFC Que Choisir? **88 sur la contamination des territoires par les per-et polyfluoroalkylés (PFAS) et l'épandage des boues de station d'épuration (STEP) industrielles et urbaines.**

Après la Meuse et les Ardennes, les Vosges. Arrentès-de-Corcieux, Tendon, Le Tholy, Corcieux, Gerbépal, Bruyères, Etival, Nompatelize, Saint Rémy, La Voivre, ...

2 500 hectares souillés de boues industrielles ou urbaines contenant des PFAS répertoriés par VNE.
Boues de station d'épuration (STEP) autorisées à l'épandage depuis 2003. .../...

BOUES & PFAS (suite)



En 2023 selon la Chambre d'Agriculture des Vosges, il y a eu, en épandage, 4 057m³ de boues urbaines dispersés sur 124,76 hectares (ha) et, en compostage, 15 232 tonnes de boues brutes urbaines vosgiennes et 24 824 tonnes de boues urbaines provenant d'autres départements (Doubs, Drôme, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, ...)

Qu'advient-il de la santé publique alors que la toxicité réelle des 12 000 PFAS n'est pas connue avec précision et que les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) ne sont pas prises en compte par les pouvoirs publics ? Et à cela, si on y ajoute des PFAS à chaînes courtes [acide TriFluoroAcétique (TFA) notamment] et les effets d'accumulation, effets cocktail, perturbateurs endocriniens ?

Agir à la source est fondamental : réduire voire interdire tous les PFAS, interdire les épandages de boues de STEP industrielles dès lors qu'elles contiennent des PFAS, interdire les épandages de boues de urbaines à l'image de la Suisse depuis 2003, arrêter la valorisation agronomique de ces boues qui ne sert que les intérêts économiques. **Mettre en œuvre le principe de prévention tout simplement.**

Des courriers ont été adressés au Préfet pour :

- 1) La mise en place rapide d'un comité de suivi
- 2) La suspension des autorisations d'épandages des boues de STEP industrielles et urbaines
- 3) La réalisation d'une cartographie mentionnant toutes les parcelles ayant fait l'objet d'épandages depuis 2003 et communiquée à chaque mairie
- 4) La réalisation d'analyses de sols des parcelles recevant les épandages
- 5) La réalisation d'analyses des eaux superficielles et souterraines des secteurs concernés, Le Neuné et la Vologne en priorité
- 6) La réalisation d'analyses des productions animales et végétales liées à ces parcelles
- 7) La mise en place d'un suivi médical des populations exposées durant ces 20 dernières années.

Courriers restés sans réponses.

Nous contacter

Nous écrire

vne88@laposte.net

Nous rejoindre

Nous suivre

Actualité, événements,

dossiers en cours,...

<https://www.vne88.fr/>

